

Contre les discriminations à la MGEN des Trois Epis



Guy Peterschmitt
UL CGT Colmar – 13 rue Turenne – 68000 COLMAR
07 86 00 53 11 - cgt.colmar@calixo.net

Maison des syndicats - 1 rue Sébillot 67000 STRASBOURG
06 6 71 85 38- Sudfpa.alsace@gmail.com

Pour un Comité de soutien à Abdelhamid ABSI

Abdelhamid ABSI est employé depuis 1982 au centre médical la MGEN « les trois Epis » dans de bonnes conditions avec des évaluations élogieuses depuis plus de 30 ans. Il est serveur dans l'institution.

Un parcours de formation exemplaire

En 2000 Abdelhamid envisage une évolution de sa carri*ère. Il entame un long parcours de formation d'infirmier avec le soutien de la Direction de l'époque (diplôme d'accès universitaire en formation continue, puis l'école d'Infirmiers de la MGEN en 2006 dans le cadre d'un CIF). Toutes les évaluations de stage sont très positives et l'examen final décisif lui permet en novembre 2009, d'obtenir le titre d'Infirmier Diplômé d'Etat.

Durant les périodes de vacances de formation il exerce les fonctions d'aide soignant durant 8 semaines en 2007, 2008 et 2009 au sein du site MGEN des Trois Epis à la satisfaction générale.

Jusque là, tout allait bien.

Mais le retour à la MGEN va être difficile...

En attendant la publication du résultat du diplôme et l'affectation à un poste d'infirmier, il devait être affecté à un poste d'aide soignant.

Mais les choses ne se passent pas ainsi : il est de nouveau affecté à son poste d'origine (serveur) pendant quelques jours et soudainement, on l'affecte au ménage des chambres des patients. On lui propose même à le former à cette tache, alors que des postes d'aide soignant et d'infirmier sont disponibles.

Aucune explication de la direction sur ce choix.

Après plusieurs entretiens il lui est proposé de « faire ses preuves » en dehors de la MGEN, en congé sabbatique. Abdelhamid obtempère et prend un congé sabbatique en avril 2010, pour un an.

Il est alors recruté par l'Hôpital de Ribeauvillé pour un CDD de trois mois, CCD transformé en CDI après évaluation très élogieuse de sa période d'activité en CDD (21/07/2010).

Au terme du congé sabbatique (11/03/11) et fort des évaluations très positives de l'hôpital de Ribeauvillé, il démissionne du CDI pour réintégrer la MGEN des Trois Epis.

A son retour... alors que de nombreux postes d'infirmiers sont disponibles sur le site, Abdelhamid est réaffecté comme serveur, sans explication.

La direction lui propose un poste d'infirmier en CCD de 4 mois (Abdelhamid est en CDI depuis 1982) comme infirmier dans un autre établissement dans la région de Nantes (juin 2011)!... Bien entendu, Abdelhamid ne peut accepter de voir son CDI « transformé » en CDD!!!

Suite à ce blocage (cela fait deux ans qu'il a obtenu son diplôme), Abdelhamid dépose une plainte auprès du procureur de la République pour discrimination à l'embauche... plainte classée sans suite après enquête le 29 octobre 2012.

Abdelhamid ne lâche rien.

Une instance prud'homale est introduite début 2013 contre la MGEN pour discrimination à l'embauche.

Au cours de la procédure et en contradiction avec tous les écrits attestant de sa qualification, la direction de la MGEN s'est permis de produire des faux tentant de discréditer Abdelhamid en lui reprochant des fautes professionnelles graves soit disant commises... alors qu'il était en congé.

En raison du désaccord entre conseillers patronaux et conseillers salariés sur cette affaire manifestement sensible, le Tribunal des Prud'hommes a eu recours au juge départiteur.

On ne peut être que scandalisé que ce dernier, au vu de la production par la direction de la MGEN de ces pièces manifestement fausses, ait décidé de débouter Adbeldhamid de ses demandes.

Bien entendu, Abdelhamid a fait appel de ce jugement qui passera en audience au le 20 mai prochain.

Au vu des éléments produits par la direction de la MGEN **après** l'introduction de l'action judiciaire et qui sont manifestement des faux produits exclusivement dans l'objectif de justifier le refus d'attribuer un poste d'infirmier à Abdelhamid, il nous apparaît clairement que les motivations cachées de la direction dans cette affaire sont discriminatoires en raison de l'origine de la personne.

Une première audience d'appel est prévue pour le 20 mai prochain.

Afin de soutenir Abdelhamid, l'Union Locale CGT Colmar et Solidaire Alsace se portent partie civile et se constituent en comité de soutien. Nous invitons toutes les organisations qui combattent les discriminations sur toutes ses formes à rejoindre ce comité de soutien.

Une conférence de presse sera organisée dans la première quinzaine du mois de mai.

* * * *